

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	9 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POUR LA RENTRÉE

Nos députés, pour la plupart conseillers généraux, ont repris contact avec leurs mandants; les ministres, dans les voyages qu'ils ont accompli durant ces congés de Pâques, auront compris, par l'accueil qui leur a été fait, que le corps électoral était tout entier d'accord avec eux et ainsi se trouvera réalisée, en quelque sorte, ce plébiscite cher aux nationalistes, même à ceux qui ne sont pas « plébiscitaires » dans le sens historique du mot.

Ils avaient affirmé que les Conseils généraux ne pourraient pas, en droit, affirmer leurs tendances séparatistes puisque la loi leur interdit de faire de la politique et que, d'ailleurs, les membres des assemblées départementales n'étaient pas une représentation du suffrage universel aussi intime, aussi unie, aussi serrée que les Conseils municipaux.

Or, en admettant que la loi interdise aux Conseils généraux d'émettre des vœux politiques, on découvre facilement le moyen d'arriver au même résultat. Un conseiller général propose un vœu politique; le préfet proteste, demande la question préalable; celle-ci est repoussée; le préfet alors se retire et le vœu est, après échange d'observations, le plus souvent adopté.

D'autre part, les Conseils généraux sont les représentants du suffrage universel au même titre que les Conseils municipaux; ils sont élus par le même système électoral; ils sont en contact constant avec leurs électeurs; la plupart habitent le chef-lieu de canton qui les a élus, y exercent leur profession, non seulement y sont en rapports constants avec leurs mandants, mais y peuvent suivre les évolutions de la politique locale dans tous leurs détails. D'anciens maires de leur commune.

Bien plus, tandis que parfois on met à la tête d'une municipalité tel administrateur ayant fait ses preuves en tant qu'administrateur, il n'existe pas d'élection au Conseil général dans laquelle la politique n'ait pas fait poids dans la balance; c'est d'ailleurs pour cela que, en quelque sorte, le Conseil général semble l'échelon qui précède la Chambre des députés.

Ainsi se trouve réalisé ce plébiscite, cette consultation préconisée par les antiséparatistes; les républicains n'en voulaient pas en tant que plébiscite, la Chambre l'avait repoussé en tant que consultation, nous l'acceptons comme indication; l'indication est bonne et, comme le répétait Jaurès, après le vote de l'article 4 de la loi: « Dès maintenant, la séparation est faite. »

Chambre des Députés

Séance du 15 mai 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

M. Doumer donne lecture des demandes d'interpellation qu'il a reçues pendant ces vacances; celles de M. Reille sur l'inventaire des biens de fabrique; de M. de Baudry d'Asson, sur la liberté de la presse; de MM. Vaillant et de Pressensé, sur la politique extérieure.

Les demandes de M. Reille et Baudry d'Asson sont renvoyées à la suite des autres; quant à celles de MM. Vaillant et de Pressensé, le gouvernement demande l'ajournement de la discussion; MM. Vaillant et de Pressensé s'y opposent; mais par 449 voix contre 84, l'ajournement est prononcé.

M. Lasies demande la discussion immédiatement d'une interpellation qu'il dépose, tendant à supprimer dans les écoles de l'Etat, le livre d'histoire de M. Hervé.

M. Rouvier répond que c'est faire outrage au gouvernement que de lui demander quels sentiments peuvent lui inspirer les écrits de M. Hervé; il les réprouve.

M. Vaillant observe que lui-même a dit ce qu'a écrit M. Hervé, à savoir qu'il

fallait faire appel à la grève générale des réservistes. Il demande que l'interpellation soit inscrite à la suite des autres.

M. Lasies retire son interpellation, après les déclarations du gouvernement. L'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion du projet sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

On en est à l'article 4 bis.

M. Allard développe un amendement portant que les biens ne puissent être remis aux associations qu'à titre d'usufruit; la propriété de l'Etat serait réservée et de la sorte les objections soulevées contre l'article 4 seraient écartées.

M. Briand combat l'amendement qui est repoussé par 387 voix contre 173.

M. Vigouroux demande que la transmission des biens aux associations culturelles soit faite par l'entremise du préfet; mais après observation de M. Briand, cet amendement est retiré.

La Chambre repousse par 460 voix contre 63, un amendement de M. Lasies tendant à ce que les prescriptions de l'article 4 ne soient applicables qu'autant que les évêques, pasteurs et rabbins, sous la dépendance administrative desquels se trouveront les associations culturelles, seront Français ou naturalisés depuis 10 ans au moins.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Un petit groupe a essayé de faire une manifestation sur la tombe des victimes de janvier, au cimetière de Préobrajenski, aux environs de St-Petersbourg. Les cosaques les dispersèrent.

Come les manifestants chantaient la « Marseillaise », les cosaques les chargèrent à coups de nagaiaks. Plusieurs manifestants ont été sérieusement blessés.

Dans les provinces

À Libau, la grève est générale et s'étend aux chemins de fer.

De Vitebsk, on annonce que la population est indignée de la brutalité de la police à l'égard des personnes suspectes. Des renforts de cosaques ont été expédiés à Tomsk, où les commis de magasins sont en grève.

ARTS ARABES

Une exposition collective des arts généraux va s'ouvrir prochainement à Alger, sous les auspices du Gouvernement général, et l'école des broderies arabes, si peu semblables à ce que l'on connaît en Europe, y tiendra une large place.

Cette conservation de l'art algérien, unique par l'assemblage sobre et hardi des couleurs, par un fantasme qui se dépeint en des créations charmantes, est due en grande partie à une ancienne institutrice, femme d'un chef de musique, Mme Luce Benaben, qui, depuis 1845, dirige l'école de broderie qu'elle a créée.

Il est impossible, en quelques lignes de faire comprendre ce qu'est au juste cette école algérienne. Elle est à la fois géométrique et florescente; géométrique par ses multiples et mystiques combinaisons de tous les polygones et la reproduction de tous les caractères de l'écriture arabe, symboliques et décoratifs; florescente par l'enroulement, les volutes d'une flore imprécise, où ne se dessinent que des arabesques, sans la production d'une forme exacte.

Et de même que la musique arabe, bizarre, mélancolique et prenante, diffère de la nôtre par ses tons, ses modes et ses gammes, la gamme des couleurs de l'art algérien ne correspond pas à nos principes de l'assemblage des nuances.

Les teinturiers arabes seuls savent obtenir le plus heureux effet par l'ac-

couplement de couleurs théoriquement disparates.

En dehors de la technique indigène et ancestrale, il y a chez eux une vision très artistique de ce qui s'harmonise avec la lumière de leur ciel, et tous nos procédés européens de teinture, même les plus savants, n'arrivent jamais à rivaliser à la fois l'éclat et la douceur polychromiques de leur palette.

L'admirable société

Certains de nos contemporains sont heureux, quand ils contemplent la Colonne.

Moi, c'est quand je me mets à contempler la Société, — ce qui est, je vous l'affirme, un genre peu banal de distraction.

Il est plein de si jolies anomalies, ce bas monde où nous piétons de notre mieux!

Une petite histoire vous le prouvera. L'autre jour, un sinistre gredin vint frapper à la porte d'un bureau de police.

Je dis que c'était un sinistre gredin, parce que ce scélérat, privé d'ailleurs de tout casier judiciaire, n'avait pas mangé depuis la veille et ne savait où coucher.

Des gens qui se mettent dans des cas s'obligeables ne méritent aucune pitié! Ce qu'ils en font, c'est pour être désagréables aux honnêtes citoyens qui risquent à chaque repas une nouvelle indigestion.

On lui demanda ce qu'il voulait, et le drôle eut l'audace de dire qu'il désirait coucher au poste.

Stupeur des agents, qui eurent beaucoup de peine à faire comprendre à ce dangereux individu que le violon est fait pour les ivrognes et les voleurs, mais pas du tout pour les audacieux particuliers à qui il ne convient pas de dormir à la belle étoile.

Eh bien! le coquin avait prévu la réponse des agents, et voici ce qu'il leur déclara :

— Je m'en doutais; aussi ai-je pris mes précautions. Je sais qu'il faut avoir commis un délit pour être bien reçu chez vous, et, ce délit, je l'ai commis avant de me présenter. Allez vérifier le troisième bec de gaz de la rue et vous verrez que j'en ai cassé tous les carreaux.

On courut à la place indiquée. L'infortuné n'avait pas menti. Moyennant quoi on l'accueillit. Mais, à défaut de frais d'hôtel, on résolut de lui faire au moins payer la cassé. Il fut traduit devant le tribunal correctionnel.

Les juges, qui se croient toujours enfermés dans les textes, le gratifièrent d'un mois de prison, — sentence qu'il accueillit avec satisfaction, ayant ainsi la certitude de manger deux fois par jour et de ne pas coucher au coin des bornes.

Remarquez, d'ailleurs, que ce bandid ne manque pas d'une certaine modération, car, au lieu de défoncer un réverbère, il aurait pu se livrer à la même opération sur un digne passant.

Du coup, c'était la vie assurée pour vingt ans au moins, ce qui a bien son charme.

Et dire que si la Société n'était pas admirablement organisée, nous ne verrions pas de choses pareilles!

PÊCHEURS A LA LIGNE

Les pêcheurs à la ligne, desquels je suis, comme tous les hommes d'une rare intelligence, n'ont guère eu de chance jusqu'ici.

On a fait contre eux des chansons stupides, répétées par de doux imbéciles qui ne seraient seulement pas capables de distinguer une ablette d'un goujon.

La foule n'a jamais compris que le pêcheur à la ligne ne devait pas être dédaigné, et qu'il fallait, au contraire honorer des citoyens assez sages, assez patients et assez prudents pour rester immobiles pendant des heures

entières, dans le seul but d'attraper un petit poisson.

J'ai dit cela souvent, mais le public s'est obstinément refusé à avouer combien c'est vrai.

Les malheureux pêcheurs, méconnus; par des contemporains ingrats, espéraient cependant acquiescer des droits à l'admiration générale en assurant le repeuplement des cours d'eau.

Constitués en sociétés, ils voulaient empêcher la dévastation des rivières, qu'ils louaient sur de longs parcours, et qu'ils soumettaient à une surveillance acharnée.

On pouvait compter sur eux pour ne pêcher que des poissons ayant la taille légale, et aussi pour précipiter dans les ondes des millions de délicieux alevins destinés à devenir des monstres marins.

Les marchés devaient être pleins de belles fritures, et le relèvement de la population allait s'en suivre, attendu que les savants assurent qu'il existe un rapport étroit entre la consommation du poisson et le chiffre de la natalité.

Eh! bien, un jugement du tribunal du Mans nous prive de ces chères illusions. Les propriétaires riverains se sont entendus pour interdire aux pêcheurs l'accès des bords des rivières, et la loi s'est montrée favorable à cette prétention.

Desorte que les « liguards » n'ayant pas le moyen de s'offrir un bateau n'ont même plus la ressource de pouvoir tremper leur fil dans l'eau, depuis qu'ils se sont mis en société!

Comme c'est amusant!

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Etat de la flotte japonaise.

L'amirauté a reçu de source certaine un avis relatif à l'état actuel de la flotte japonaise. L'amiral Togo a informé le gouvernement japonais que les bâtiments de ses escadres n'ont pu réparer complètement leurs avaries, par suite de l'engorgement de l'arsenal de Sasebo, et aussi parce que certaines pièces de rechange manquent. Il estime qu'il serait, par conséquent, imprudent de quitter les bases du Japon pour se porter dans le sud, au devant de Rostevskysky.

La flotte russe en marche.

Du Petit Journal :

« Un vapeur arrivé aujourd'hui de Tourane a aperçu vendredi, en passant au large du cap Salomon, à l'extrême sud de l'île d'Hainan, une flottille de 14 cargo-boats lourdement chargés; que convoquaient 2 bâtiments de guerre russes. Ces navires prirent leur mouillage, à huit heures, près de l'île du Porrent, dans la baie de Yulin.

Le même bâtiment croisa quelques heures après le gros de la flotte russe, qui faisait route vers le nord à une vitesse modérée. »

Le « Mikara ».

Dans les milieux japonais de Londres on dément que le puissant cuirassé de 15-200 tonnes Mikara, navire-amiral de Togo, ait sombré, comme l'affirment des nouvelles de source russe.

Le même bruit a couru, il y a plusieurs mois, au sujet du Yashima, et il a rencontré un tel crédit que, dans les listes récemment publiées par les experts navals européens sur les forces respectives des deux escadres, on s'abstient de compter ce cuirassé dans les forces navales du Japon, et cependant, à ce que m'affirme un publiciste nippon résidant à Londres, le Yashima fait toujours partie de l'escadre de l'amiral Togo.

MOTS DE LA FIN

Nos enfants.

— Moi, mon papa est menuisier; et le tien, qu'est-ce qu'il fait?

— Ce que maman lui dit de faire!

INFORMATIONS

Election législative
 Première circonscription de Valenciennes

Le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche, dans la première circonscription de Valenciennes, a donné les résultats suivants :

M. le Dr Castiau, radical. 6.511 élu.
M. Thellier de Poncheville, libéral. 3.755

Entre les deux tours de scrutin, M. Thellier de Poncheville, libéral, qui avait obtenu 4.465 voix au premier tour, s'était retiré de la lutte, et M. Mélin, collectiviste, qui avait obtenu 4.015 voix, s'était désisté en faveur de M. Castiau.

Rappelons qu'il s'agissait de remplacer M. Debiève, radical, décédé, qui, aux élections de 1902, avait été élu, au scrutin de ballottage, par 7.568 voix contre 6.145 à M. Dervaux, républicain, en remplacement de M. Weil-Mallez, républicain, qui ne se représentait pas.

Vers la Paix internationale

Sous ce titre : « Les Intérêts nationaux et la Conciliation internationale », une association considérable vient de se former, sous la présidence de MM. Berthelot, Léon Bourgeois, d'Estournelles de Constant, pour la France; le duc de Malborough, pour l'Angleterre; Andrew Carnegie, pour les Etats-Unis; Bernaert, pour la Belgique; Heckel, pour l'Allemagne; baron de Staal, pour la Russie; F. Nansen, pour la Norvège; de Lagerheim, pour la Suède; comte Schœnborn, pour l'Autriche; M. de Beaufort, pour les Pays-Bas; M. Silveira, pour l'Espagne; le comte Negra, pour l'Italie; le baron Suyematsu, pour le Japon, avec la participation d'une élite de savants, d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques et de jurisconsultes de tous les pays d'Europe et d'Amérique.

Cette association, s'appuyant sur un grand nombre de groupements déjà existants, a pour objet de développer la prospérité intérieure de chaque pays à la faveur de ses bonnes relations extérieures. Elle a pris pour devise générale : *Pro patria pro orbis concordiam*.

Le Voyage du roi d'Espagne

Le programme officiel du voyage du roi d'Espagne à Paris est aujourd'hui définitivement fixé.

Le roi Alphonse XIII partira d' Hendaye le lundi 29 mai, à minuit, pour arriver le mardi 30, à 12 h. 18, aux Aubrais, où aura lieu la réception officielle par les autorités du département.

Le train royal arrivera à la gare du Bois de Boulogne à 2 h. 55, où le roi sera reçu par le président de la République.

Le Président de la République conduira Sa Majesté au Palais des affaires étrangères.

À 5 heures, visite du roi au Président de la République.

À 7 h. 39, dîner au palais de l'Élysée. Le dîner ne sera pas suivi de réception.

Mercredi 31 mai. — Dans la matinée, promenade dans Paris; visite aux Invalides et au Panthéon. À 11 heures, réception à l'Hôtel-de-Ville par la municipalité de Paris. À midi et demi déjeuner à l'ambassade d'Espagne. À 3 h. réception par le roi de la colonie espagnole. À 9 h. le roi assistera, avec le Président de la République à la représentation de l'Opéra. Programme : « Samson et Dalila », « La Maladetta ».

Jeudi 1^{er} juin. — Manœuvres au camp de Châlons. Le soir réception au Palais de l'Élysée.

Vendredi 2 juin. — Visite à l'école de St-Cyr. Déjeuner à l'école. Visite du château et du parc de Versailles. Retournée à Paris à 5 h. À 9 h. le roi assistera avec le Président de la République à la représentation du Théâtre-Français. Programme : « Les jeux de l'Amour et du Hasard », « L'Étincelle », les « Romanesques ».

Samedi 3 juin. — À 9 h. 45, revue des troupes de la garnison de Paris, à Vincennes; à midi et demi déjeuner militaire à l'Élysée; à 7 h. et demi, dîner offert par le roi au Président de la République à l'ambassade d'Espagne.

Dimanche 4 juin. — Le roi et le Président de la République assisteront au Grand prix d'Auteuil; à 7 h. et demi dîner au ministère des affaires étrangères. Le dîner ne sera pas suivi de réception.

Vers minuit, départ du roi pour Cherbourg.

Lundi 5 juin. — À 7 h., arrivée du roi à Cherbourg, réception par les autorités; revue de l'escadre du Nord; embarquement à bord du yacht royal anglais « Victoria-and-Albert ».

Un canal gigantesque.

Le correspondant du « Daily Telegraph », à Pétersbourg dit qu'il a été maintenu définitivement résolu de construire un gigantesque canal reliant la mer Noire à la Baltique. La Compagnie Riga-Kerson entreprendrait de creuser un canal de 2.500 kil. de long, de 42 mètres de largeur et 9 m 50 environ de profondeur. Cette Compagnie s'engagerait à terminer le canal dans le délai de cinq ans après que les plans en auraient été établis. Le coût de la construction, qu'on évalue à 1 milliard de francs, serait réparti entre dix-sept villes, telles que Kieff, Kherson, Riga et Mohileff, qui deviendraient des ports. Le correspondant ajoute que le gouvernement russe a définitivement décidé de construire une voie ferrée allant de Tomsk en Sibérie, à Tachkent.

Les clefs de la Bastille

On sait peut-être que le soir du 14 juillet 1789, le peuple offrit, entre autres souvenirs, les clefs de la Bastille à Joseph Santerre, alors brasseur dans le faubourg Saint-Antoine, et commandant du 10^e bataillon de la garde nationale, qui à la tête de quatre cents hommes prit part à l'attaque de la prison.

Ces clefs étaient restées jusqu'à présent dans la famille du célèbre révolutionnaire. Son arrière-petite-fille, Mme Flavie Villain, vient d'en faire présent au musée Carnavalet. Elles figurent depuis hier dans une vitrine à côté de la réduction de la Bastille.

Elles sont jointes en trousseau par une ficelle; une étiquette, de la main de Santerre, annonce que « cette ficelle est la même qui fut attachée à ce paquet de clefs le 14 juillet 1789 ».

En même temps que les clefs, Mme Flavie Villain a donné au musée Carnavalet une paire de menottes en fer, avec cette inscription : « Menottes qui étaient aux mains du violard (sic) que l'on promena dans Paris. »

Il s'agit d'un vieux prisonnier anglais, nommé de Whyte, qui était devenu fou dans la Bastille, et que l'on montra au peuple dans les rues de Paris.

Scènes de fanatisme

Des scènes incroyables de fanatisme viennent de se produire dans une campagne près du Ruisseau, à trois kilomètres d'Alger. Un nommé Pons, jardinier mahonnais, est parvenu à convaincre de crédules compatriotes qu'il était envoyé par Dieu pour guérir toutes les maladies; plus de 2.000 Espagnols et Mahonnais assiégent cette campagne qui est devenue une véritable cour des miracles.

Il a fallu l'intervention de plusieurs brigades d'agents et de gendarmes à cheval pour disperser cette foule de paralytiques, sourds, aveugles, fanatiques et curieux.

Le préfet s'est rendu sur les lieux.

Une feuille, répandue à plusieurs milliers d'exemplaires, raconte les prétendues guérisons déjà opérées. Les colons se préparent de tous côtés à des pèlerinages chez le guérisseur qui, il y a quatre ans, a déjà eu des accès de folie, croyant qu'un trésor était caché dans son champ.

CHRONIQUE LOCALE

MM. Gauthier, ministre des travaux publics et Dubief, ministre du commerce, ont présidé l'inauguration, à Orléans, de l'exposition régionale, de la ligne des tramways de Ligny-le-Ribault et d'un pont sur la Loire.

Le siège du nouveau fort Chabrol, à Usseau, contre le braconnier Roy est terminé; par les soins d'un lieutenant du génie, durant la nuit, des pécards furent placés le long de la maison de Roy; l'explosion eut lieu faisant sauter les murs. Roy, réveillé en sursaut, effrayé, s'enfuit. Il fut arrêté 1 heure après et emmené à Châtelleraul.

Les travaux de la conférence internationale de Berne pour la protection légale des travailleurs, seront prochainement, de la part de l'Association internationale pour la protection légale du travailleur, l'objet d'une publication officielle.

Deux violents cyclones ont causé de grands ravages à Madagascar; une grande partie des cultures indigènes sont détruites et de nombreux villages ont été emportés par les eaux. Il y aurait près de 200 victimes.

Dans l'élection au Conseil général pour le canton de Belle-Isle-en-Terre (Saint-Brieuc), ont obtenu :

MM. le docteur Raoul, républicain, 1.405 voix, élu; de Réals, royaliste, dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat, 1.321.

Concours pour le surnumérisation des Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérisation des postes et télégraphes aura lieu les jeudi 22 et vendredi 23 juin 1905, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1905, sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans, les candidats qui justifient de services dans l'administration des postes et télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours. La liste sera close le 3 juin.

CAHORS PROFIL

M. L'ABBÉ VIGUIÉ

L'ancien rédacteur de la Croix s'en va vers de nouveaux rivages; les colonnes du pieux journal désormais seront vouées de sa prose alerte, méchante et polie; nos yeux ne fixeront plus au passage cet ecclésiastique propre, coquet, promenant les boucles rapides de ses souliers vernis aux trottoirs de notre ville; son allure avait comme des grâces féminines; sa démarche révélait je ne sais quoi de frétillement et d'impromptu; sa parole avait des sonorités d'argent et sa soutane prenait des airs de toga romaine tandis que sa face évoquait un visage glabre de patricien ou d'empereur.

Sa phrase possédait les mérites d'une éducation de choix: il l'avait ciselée aux ateliers robustes des prosateurs de Rome; ils lui communiquèrent le secret de leur netteté incisive, la science des mots à l'emportement, l'habitude des froides courtoiseries au milieu des perfidies de langage.

Ce petit marquis du sacerdoce comptait parmi les érudits: sa science historique, servie par une admirable mémoire, embrassait aisément toutes les époques et se délectait dans les mille curiosités des légendes locales; tous les caprices à Héliogabales et toutes les fureurs de Néron, tous les prodiges de St Martial, tous les gestes des ducs de Valre étaient opulemment logés dans ses vastes ressouvenances. Son intelligence des lettres françaises se manifestait par la largeur indépendante de ses jugements; il était le plus conciliant des prêtres de ce diocèse.

Son malheur fut de lier sa vie à l'existence d'un balafre en enfantement perpétuel de combinaisons commerciales et d'entreprises de rapport.

Le fin lettré se laissa prendre à cette grossièreté et dernière « Incarnation de Vautrin ». Cet homme ayant naguère hésité entre un évêché transatlantique et un siège au parlement, M. l'abbé Viguié ne sut jamais s'il serait vicaire général ou secrétaire particulier. Sait-il maintenant s'il deviendra comptable, voyageur de commerce, inspecteur de travaux, ingénieur des mines? tout dépendra des géniales imaginations de son maître.

Nous souhaitons à l'abbé Viguié bon voyage à travers le monde; nos opinions divergentes nous empêchent de sympathiser; il fut l'un de nos plus redoutables adversaires. Ce n'est point ironiquement que nous vantons ses mérites; mais ce n'est point ironiquement que nous lui souhaitons bonne chance; nous avons l'art de délaissier élégamment nos rancunes. Puisse l'avenir le dédommager des ingrattitudes de M. Karkowski.

MATHOS.

Les Ingrats

Les « Ingrats » répondent ou font répondre à notre entrefilet. On devine ce que peut être cette réponse; il y a de tout et des injures notamment.

Les relever nous entraînerait trop loin. Nous ne voulons voir dans les « Ingrats » que leur action politique et dans les collaborateurs du Quercinois que des adversaires politiques... qu'il est nécessaire parfois de calmer dans leurs haines contre les Républicains.

Mais qui a lu la réponse du Quercinois n'a pas trouvé la preuve de la fausseté de ce que nous avons affirmé; et les souvenirs intimes sur Gambetta rapportés par Scapls ne prouvent pas, quoi qu'il dise, que l'« électriseur catholique et royaliste » n'ait pas profité et ne profite pas de la situation exceptionnelle faite par Gambetta à son grand-père.

Et puis, ce ne serait pas tout; car s'il est des jeunes royalistes qui acceptent des faveurs de la part des républicains, il est aussi des antisémites farouches qui doivent et ont demandé beaucoup à des Juifs.

Nous serons fixés...; et si le Quercinois veut ensuite injurier anonymement et... gratuitement, oubliant qu'on ne doit jamais parler de corde... tant pis pour lui! Il trouvera ce qu'il aura cherché.

L. B.

Les Potins du « Quercinois »

Le Quercinois est peut-être bien informé de ce qui se passe dans les sacristies, mais il est mal informé de ce qui se passe dans les Cabinets de Ministres.

Il laisse entendre que le Ministre de la Justice lui ferait ses confidences et ses doléances: et le journal des calomnies anonymes raconte que la situation administrative de M. De Monzie serait particulièrement compromise. Sans prétendre nous substituer à notre ami qui juge bon de ne pas répondre aux potins et aux injures dont il est l'objet, nous pouvons rassurer notre confrère du Quercinois; jamais l'activité laborieuse du Directeur du Cabinet du Garde des Sceaux n'a été mieux employée et plus appréciée.

Syndicat des planteurs de Tabac

Dimanche soir, à 3 h., a eu lieu une nouvelle réunion de la commission du syndicat des planteurs de tabacs. Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'élection d'un bureau définitif. Ont été élus:

Trésorier: M. Aymard. Trésorier adjoint: M. Iches. Secrétaire: M. Clary. Secrétaire adjoint: M. Cossé.

La commission a décidé de demander à l'administration des tabacs l'autorisation de planter de doubles pieds ainsi que l'augmentation du nombre de pieds intercalaires. Après d'assez longues discussions, la séance a été levée à 6 heures.

Syndicat agricole du Lot

Séance du 13 Mai 1905 PRÉSIDENCE DE M. LE D^r E. REY, PRÉSIDENT

Samedi, 13 Mai, a eu lieu dans une des salles de la mairie de Cahors, la réunion du Syndicat agricole du Lot. Cette réunion avait pour but de présenter les statuts de la caisse mutuelle de retraites agricoles aux membres du Syndicat et de procéder à l'élection du Bureau et du Conseil d'administration.

M. le Président donne quelques explications sur le fonctionnement et les avantages considérables de la formation d'une caisse mutuelle.

Il démontre que la formation de ces caisses mutuelles aura pour résultat d'enrayer l'émigration des campagnes vers les villes, de donner aux travailleurs l'idée de l'épargne et de fortifier l'esprit de famille. Aussi compte-t-il non-seulement sur de nombreuses adhésions, mais encore sur une active propagande de la part des premiers adhérents.

M. le docteur Aymard, rapporteur de la commission du Syndicat, a la parole pour donner connaissance des statuts de la société qui sera formée sous le nom de: la Quercinoise.

Il fait d'abord ressortir les importants avantages de cette caisse contrôlée et subventionnée par l'Etat, formée en vertu de la loi de 1898; avantages qui représentent environ 90 p. 100 du versement des mutualistes. Il rappelle qu'à ces avantages de l'Etat pourront s'en ajouter d'autres, tels que: subventions diverses et cotisations des membres honoraires. Il donne ensuite connaissance des statuts qui sont approuvés après un échange d'explications entre un certain nombre de membres.

Ces statuts seront déposés au Conseil d'Etat pour être soumis à son approbation.

Il en sera fait ensuite un tirage spécial pour être distribué aux adhérents. L'assemblée procède ensuite à l'élection du bureau et du conseil d'administration:

Sont élus: président: M. le D^r E. Rey;

Vice-président: M. le D^r Aymard; Trésorier: M. Bouyssou;

Secrétaire: M. Girma; Membres du conseil d'administration: MM. Delbreil; Brugalières; Quercy; Dalet et Pagès.

A l'issue de la séance nombre de membres se sont fait inscrire soit comme membres participants, soit comme membres honoraires.

Banquet

Samedi soir, a eu lieu dans les salons de l'hôtel Soulié dit Margoutelle, le banquet organisé tous les ans par le personnel de l'imprimerie du Journal du Lot et offert à son directeur M. Coueslant.

Les convives firent honneur à l'exquis menu qui fut servi et pour lequel mérite d'être bien félicité la maîtresse d'hôtel:

- Potage aux perles de Nizam Hors-d'oeuvres variés Relevé Petites bouchées à la reine Entrées Filet de bœuf aux truffes Gras-Doubles à la Margoutelle Civet de lièvre Légumes Petits poids à la française Asperges en branches de Cabessut Rot Dindonneaux au cresson Entremets sucrés Crème à la vanille Dessert assorti Vin rouge et blanc 1^{er} choix St-Estèphe, Bourgogne, Vieux Cahors, Chamagne Café, Liqueurs La meilleure camaraderie et la plus

franche gaité ne cessèrent de régner durant tout le repas; aussi, au dessert, quand le champagne eut rempli les verres, après les toasts très applaudis que portèrent M. Coueslant et plusieurs convives. Ce fut au milieu des chansons que se termina très tard cette excellente fête, non sans qu'on se fût donné rendez-vous à l'an prochain.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 mai 1905 COUPS ET BLESSURES Le sieur Bourgues Antoine, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Montcuq, inculpé de coups et blessures, est condamné à 4 jours de prison. Le Tribunal lui fait application de la loi Béranger.

PÊCHE

Le sieur Magot Albert, âgé de 33 ans, demeurant à Bouziès, inculpé de pêche en temps et avec engins prohibés, est condamné à 16 fr. d'amende. Pour le même délit de pêche, le jeune Miquel Raymond, âgé de 14 ans, demeurant à Cahors, est relaxé sans dépens.

CHASSE

Le sieur Manié Pierre-Auguste, âgé de 27 ans, inculpé de chasse en temps prohibé est condamné à 50 fr. d'amende.

Enfin est appelée l'affaire de Mlle Tocaven Ursule-Sarah, âgée de 54 ans, institutrice privée à Duravel, qui est inculpée d'employer dans son établissement, à titre d'institutrice une personne, Mlle Carrière, non munie des certificats exigés par la loi. Cinq témoins ont été entendus. Pendant l'audition des témoins un incident a été soulevé. Mme Cazaubon, au cours de sa déposition, a prononcé certaines paroles dans lesquelles M. le substitut du Procureur de la République a trouvé une insulte envers M. le juge de paix de Puy-l'Evêque.

Il s'est immédiatement tourné vers le Tribunal et a prononcé ces quelques mots: « Moi, Procureur de la République d'un gouvernement républicain, je ne tolérerai jamais qu'un témoin se permette, en audience publique, d'outrager un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ».

Après de pressantes instances de la part du Tribunal, qui veut bien montrer que dans cette affaire, ainsi d'ailleurs que dans aucune, il n'y entre pas la moindre animosité de sa part, le témoin retire les paroles qui avaient paru injurieuses à M. le Procureur de la République et celui-ci retire sa réquisition.

Après un sévère réquisitoire de M. le substitut du Procureur de la République, et la plaidoirie de M^e Vigoureux, le Tribunal renvoie le prononcé du jugement à une audience ultérieure.

Foire

La foire du 13 mai a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants: Bœufs. — Bœufs gras de 35 à 37 francs les 50 kilos;attelages, de 480 à 850 fr. la paire.

Porcs gras, néant; porcelets de 18 à 30 fr. pièce. Moutons gras, de 70 à 75 centimes le kilo; brebis pour l'élevage, de 30 à 38 fr. la pièce, selon grosseur.

Halle. — Blé en vente, 100 hectolitres: vendus, 80; prix moyen, 18 fr. l'hectolitre. Maïs en vente, 70 hectolitres environ; vendus, 55; prix moyen, 14 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre, de 4 à 5 fr. les 80 litres. Volailles grasses, 90 cent. le demi-kilo; poutlets, 1 fr. 20; dindes, 65 centimes, lapins, 50 centimes, le tout le demi-kilo; les œufs, 75 centimes la douzaine.

Oisons de 3 à 4 fr. la paire; jeunes canards, à 1 fr. 50 la paire.

Concours de Tir

Ce matin, a eu lieu au camp de tir de Caillac, le concours de tir annuel entre les sous-officiers du 7^e d'infanterie.

Les lauréats du concours sont: Tir au fusil: MM. Gernolles, 1^{er} prix; Mallien, 2^e prix. Tir au revolver: Galey, adjudant, 1^{er} prix, Soupa, sergent-major, 2^e prix.

THÉÂTRE DE CAHORS

MATINÉE

On nous annonce pour le dimanche 21 mai au théâtre un spectacle qui va combler de joie les admirateurs de notre littérature nationale. Il s'agit de Polyeucte une des plus belles œuvres du grand Corneille. Cette pièce d'une envergure grandiose est un retour vers les chimères de l'idéal et son thème repose sur les combats livrés par le devoir à la passion. C'est dans cette lutte que son héros se débat, c'est pour le plus noble sentiment du cœur humain qu'il se sacrifie.

Le Malade imaginaire, la célèbre comédie de Molière, finira cette belle soirée classique dans un éclat de rire énorme, comme sait seul en provoquer le grand maître du rire.

L'interprétation de ces deux chefs-d'œuvre sera de premier ordre et conforme aux meilleures traditions de la Comédie-Française et de l'Odéon. Les principaux rôles en sont confiés à des artistes de notre second théâtre français, acteurs de style et de talent éprouvé.

Les lettrés et les amateurs du beau classique si nombreux à Cahors seront pleinement satisfaits. Les chefs des établissements universitaires n'ont pas manqué de recommander à leurs élèves, ce spectacle si émouvant et d'ordre artistique si élevé, dont le programme rentre dans le cadre de leurs études.

Nous attendons avec impatience cette splendide matinée, et nos lecteurs sauront montrer à la vaillante troupe de M. Châtagnié, qu'on ne s'adresse pas en vain à Cahors au bon goût, et aux sentiments artistiques des fidèles du Théâtre.

Les familles AUSSET, CRUDY et CALMELS remercient toutes les personnes qui ont bien voulu les entourer de leur sympathie dans le double deuil qui vient de les frapper; et les prient de leur service de neuvaine pour le repos de l'âme de: Madame Veuve AUSSET ET DE Madame Veuve CRUDY

aura lieu en l'église cathédrale le Jeudi 18 Mai à 10 heures du matin. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montrâtier

Foire. — Favorisée par une journée superbe, notre foire a été très belle malgré les grands travaux des champs. Les divers foirails étaient bien garnis, il s'est traité beaucoup d'affaires avec hausse sur les animaux de travail. Les veaux se sont vendus 0 fr. 85 le kilo.

Grande hausse sur la volaille qui s'est vendue à raison de 1 fr. 20 la livre. Les œufs 0 fr. 75 la douzaine.

Quant aux diverses denrées apportées, les prix ont été les mêmes que la précédente foire.

À la Bourse aux vins, beaucoup d'échantillons étaient installés. Il s'est traité beaucoup d'affaires. Cave Arnaudet à Montfermier, 12 barris. — Hermen à Lafiguera, 8 — — Larroque à Russac, 6 — — Lauture à Tréjouis, 23 —

XIX

Le Retour

Les blancs comprirent en un instant qu'ils avaient commis une grande faute en lançant le bateau comme ils l'avaient fait. En premier lieu il n'y avait pas de rames dans le canot, et ils ne pouvaient pas le diriger. En outre, la rivière était aussi sombre que le Styx, et le ciel et l'atmosphère étaient noirs comme de l'encre. Ils n'avaient pas la plus petite idée de l'endroit où ils allaient; rencontraient-ils quelque chute, descendraient-ils quelque rapide, ou seraient-ils jetés, sur un bord hospitalier? ils n'en savaient rien.

« Je me demande lequel est le plus nigaud, Haldidge, de vous ou de moi, pour être partis ainsi dans ce canot, que nous leur avons emprunté pour un petit moment? »

En disant cela, Seth s'avança vers la proue où il s'assit, non pas sur la planche, comme il s'y attendait, mais sur quelque chose de doux, qui poussa un grognement que tout le monde entendit aussi bien que lui.

« Eh maintenant, qu'y a-t-il donc sous moi? s'écria Seth en baissant la main et en tâtant dans l'obscurité. Un Indien tout vivant, aussi vrai que je m'appelle Seth Jones! Ah! mon singe à tête cuirvée! »

(A suivre.)

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

XVIII

Hors de la vallée de la mort

« Tonnerre et éclairs! s'écria Seth en sautant sur ses pieds; passez-moi votre carabine, Graham! Il y a quelque chose dans la miègne, et cet autre démon va m'échapper! Vite, vite, donnez-la par ici! »

Il prit la carabine et commença à la charger aussi rapidement que possible en tenant ses yeux fixés sur l'Indien qui nageait alors avec ardeur vers la rive.

« Est-ce que votre fusil est rechargé Haldidge? »

« Non, je me suis amusé à vous regarder et à suivre les mouvements de cet Indien, pour voir lequel aurait le dessus, et je n'ai pas pensé à le rechar-

ger.

« Rechargez, car si ce fusil allait rater aussi! Par le ciel! qu'il ne s'échappe pas maintenant! »

L'Indien, comme s'il eût méprisé le danger, sortait tranquillement de l'eau et marchait à travers le bois.

« Maintenant, mon bel ami, vois si tu peux éviter cela! »

Seth visa l'Indien qui se retirait et lâcha la détente ne son arme; mais, à son grand chagrin, la poudre brûla dans le bassin sans faire feu.

Avant qu'Haldidge eût fini de recharger son fusil et que Seth eût pu même reprendre le sien, l'Indien avait disparu dans le bois.

« Eh mais, qu'est-il donc arrivé à ces fusils? se demanda Seth véritablement en colère; voici la seconde fois que j'y suis pris! Eh! qu'est-ce maintenant que cela? »

Une carabine, tirée de l'autre côté de la rivière, venait d'envoyer une balle si près de lui, qu'elle avait enlevé une touffe de ses longs cheveux blonds!

« Vrai! ce n'était pas trop mal, s'écria-t-il en se grattant la tête, comme s'il était légèrement blessé. »

« Prenez garde, pour l'amour de Dieu! Couchez-vous par terre! lui dit Graham en le saisissant par le pan de son habit de chasse et en l'attirant à lui. — Je ne sais pas quelle est la meilleure manière, répondit l'imperturbable

Seth en se mettant à genoux, juste assez à temps pour éviter un autre coup mieux ajusté encore. Il doit y avoir beaucoup de ces démons par là. »

Les coups de feu alarmèrent Haverland, il abandonna son ouvrage et chercha un abri dans le bois. Pendant ce temps, l'après-midi s'était tellement avancé, que l'obscurité commençait déjà à s'étendre sur l'eau et sur le bois. Il ne fallait plus maintenant penser à traverser la rivière sur le radeau, car en l'essayant, c'était courir au-devant de la mort. Leurs ennemis leur avaient donné un témoignage trop évident de leur adresse à manier une carabine. Mais il leur fallait traverser la rivière, et le seul moyen qui leur restait était de changer de place et de construire un nouveau radeau, pour se diriger vers l'autre rive.

Il n'y avait plus de raison pour tarder davantage, et ils partirent immédiatement. Le ciel annonçait un nouvel orage; plusieurs grondements de tonnerre se faisaient entendre, mais les éclairs étaient si éloignés qu'ils ne pouvaient en profiter d'aucune façon. Le ciel était rempli de gros nuages tumultueux qui rendaient l'obscurité complète et impénétrable; et, comme aucun d'eux ne connaissait un pouce du terrain sur lequel ils marchaient, on peut supposer que leur voyage n'était ni bien rapide, ni bien agréable. Le bruit du tonnerre

continuait toujours; la pluie commença bientôt; les gouttes étaient grandes et larges, comme on en voit souvent en été; elles résonnaient sur les feuilles comme une pluie de balles.

« Seth, pouvez-vous voir devant vous? demanda Graham. »

« Naturellement, je le puis; l'obscurité ne me fait rien, je puis voir tout aussi bien pendant une nuit obscure que pendant le jour, et, qui plus est en ce moment je vois parfaitement. Je voudrais bien qu'il m'arrivât de faire un faux pas, ou même de trébucher! »

La phrase fut interrompue par la chute de celui qui la commençait; notre ami Seth pirouetta la tête en avant, et tomba dedans ou par-dessus quelque chose.

« Etes-vous blessé Seth? lui demanda Graham alarmé, et cependant à moitié tenté de s'abandonner à la gaieté qui faisait éclater de rire ceux qui étaient derrière lui. »

« Blessé? s'écria l'infortuné en cherchant à se remettre sur ses pieds; je crois que tous les os de mon corps sont brisés. Ma tête est fendue; mes deux jambes sont démisées; mon bras gauche est cassé au-dessus du coude, et le droit contusionné partout. »

Malgré ces terribles blessures, celui qui disait les avoir remués avec une étonnante agilité.

« Ah ça! dans quoi supposez-vous donc que je sois tombé? demanda-t-il

tout à coup.

« Dans une trappe ou dans un trou creusé dans le sol, répondit Graham; mais je pense aussi qu'il serait très facile, avec le bruit que nous faisons, de tomber entre les mains des Mohawks! »

« Vous n'avez pas supposé que je sois tombé, je pense, repris Seth avec colère. J'ai aperçu quelque chose, et je me suis avancé pour voir si cela supporterait mon poids. De quoi riez-vous donc, je voudrais bien le savoir? »

« Dans quoi êtes-vous tombé? demanda Haverland. »

« Ma foi! ce n'est rien moins que dans un bateau qui a été traîné jusqu'ici par ces vermines, je suppose! »

« Et c'était vrai? Il y avait devant eux un canot d'une très grande dimension, et personne autour, selon toute apparence. Rien ne pouvait leur arriver de plus favorable. En examinant leur travail, ils virent que le bateau était d'une longueur et d'une largeur extraordinaires, et très suffisant pour porter vingt personnes. Ils le poussèrent rapidement dans la rivière. »

« Allons, sautez là dedans et partons, » dit Seth.

Les fugitifs entrèrent sans hésiter dans le bateau; Seth et Haldidge le lancèrent dans la rivière et sautèrent dedans à leur tour, pendant qu'il s'éloignait sur l'eau.

Le tout acheté par M. Montagnac, courtier de la maison Orlicq père et fils, de Lamagistère, au prix de 40 à 45 fr. la barrique.

Catus

Conseil municipal. — La session de mai a été inaugurée dimanche dernier par nos édiiles.

Tous sont présents. Après lecture du procès-verbal de la dernière séance et son adoption, M. le Maire prie le secrétaire du conseil, M. Soulié, de donner lecture de la nouvelle loi du 28 décembre 1904 relative au monopole des inhumations. Le Conseil tout en maintenant le *statu quo*, met cependant à l'étude l'acquisition d'un corbillard à traction animale.

Une commission spéciale a été nommée à cet effet.

On procède ensuite à la nomination de quatre membres devant composer la commission des finances. En font partie MM. Baldy, Courtil, Soulié et Rey.

A ce moment, M. Baldy voudrait faire part au conseil d'une motion qu'il propose de lui faire voter, relative au rétablissement partiel du crédit pour la messe du dimanche. Mais M. le Maire lui fait remarquer l'inopportunité du moment, quitte à reprendre cette question au sein de la commission des finances et à la future réunion.

Lecture est donnée au conseil de l'état de liquidation des dépenses qui incombent à la commune pour les frais de l'assistance médicale gratuite et qui se soldent par un excédent de recettes. Acte est donné.

Un avis favorable est donné à la demande de Basile Glandine pour sa dispense à la période des 13 jours.

M. Besombe demande la restauration des deux chemins ruraux du Liausson et de Loudercou. Il lui est fait la remarque que ce travail a été déjà fait.

M. Vincent demande à son tour la restauration du chemin rural de la Combe-Folle.

M. le Maire le prie de se conformer à la règle déjà établie et satisfaction lui sera donnée. Une discussion assez vive s'en suit par le fait que M. Vincent voudrait déroger à la règle commune. Mais au moment du vote il se met à la raison et une entente s'en suit.

M. Soulié fait remarquer que les fortes pluies détériorent non seulement la place de la Mairie mais encore l'avenue de Terrié et la route à laquelle celle-ci aboutit. Que le service vicinal s'est plaint maintes fois de cet état de choses. Et que le seul remède à cela, sans léser personne, serait d'établir une bouche d'égout à la dénivelité qui se trouve en face la maison Laporte.

M. le Maire objecte que l'on pourrait dévier les eaux vers l'aqueduc du voisinage. A cela l'auteur de la proposition fait remarquer que ledit aqueduc est destiné exclusivement à l'écoulement des eaux du quartier, comme du reste le conseil l'a reconnu dans une délibération antérieure, et que d'ailleurs par sa disposition peu délicate, il est exposé à s'engorger par trop facilement pour qu'on puisse lui augmenter son débit. Cela pourrait en certain cas occasionner des dégâts chez les riverains qui ne manqueraient pas d'actionner alors la commune.

Le conseil, tenant compte de ces observations, renvoie la question à la commission des finances.

M. Rey demanderait l'établissement d'une rampe à pente douce pour permettre aux charrettes leur accès à la fontaine de Salvezou. On lui promet d'étudier cette question.

Deux membres, MM. Lagaspie et Besombes sont désignés pour assister M. le Maire lors de la vente de l'ancienne maison des sœurs dont la mise à prix sera de 2,000 francs.

La séance est levée.

Acte de probité. — Le jeune Henri Combebas, de Catus, trouva samedi dernier à la gare de Saint-Denis un porte-monnaie qu'il s'empressa de remettre à M. le Maire. La personne qui l'avait perdu a pu ainsi rentrer en possession de son bien.

Nos félicitations à ce jeune enfant, âgé de 9 ans seulement, pour cet acte louable.

Service postal. — Depuis le 1^{er} mai M. Delsol Nouis, ancien facteur de ville a été sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous souhaitons à cet ancien fonctionnaire que tout le monde regrette, de jouir longtemps encore d'un repos bien gagné.

M. Célestin Garrigou, facteur rural au même bureau a été chargé du service local. Nos souhaits de bienvenue à ce nouveau facteur qui s'acquittera fort bien de ses fonctions assez laborieuses, grâce à sa dextérité et à sa bonne volonté.

Enfin, la vacance qui s'est produite a été comblée par une nomination sur place que le parti républicain a vue avec satisfaction.

Le bénéficiaire a été M. Eugène Avézou de Catus, qui a été chargé du service de la commune de Lherm en remplacement de M. Garrigou précité.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Etat civil du mois d'Avril. — Nais-

Publication de mariage : Louis Dorval, ouvrier charbon et Eugénie Vayrac, s. p.

Décès : Céleste Molinié, 72 ans, rue de la Belle Rose ; Mme Gineste, 78 ans, rue Etienne Dolet ; Eugénie Peyrol, 29 ans, cours Victor-Hugo.

St-Pierre-Toirac

Foire. — La foire favorisée par un temps splendide, a été très belle.

Marchés bien approvisionnés, transactions nombreuses.

Les marchands étagistes paraissent contents.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 13 mai. — Jacques Castagné, 61 ans ; Frédéric Castagné, 26 ans, et Jean Tersou, 51 ans, domiciliés à Prendeigne, sont inculpés de coups réciproques, Jacques Castagné est acquitté, et Frédéric Castagné et Tersou condamnés chacun à 16 fr. d'amende (loi Bérenger).

Firmin Maldés, 21 ans, et Adolphe Maldés, 20 ans, de Cornac, poursuivis pour coups et blessures volontaires sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende (loi Bérenger). Justin Maldés père est déclaré civilement responsable de Adolphe Maldés son fils, mineur.

Faycelles

Noyée. — Dans la nuit de vendredi à samedi, la dame Pouniau, ménagère au Mas-du-Noyer, commune de Faycelles, qui, depuis quelque temps, présentait des signes de dérangement cérébral, a quitté son domicile et est allée se précipiter dans le Lot. Son cadavre a été découvert par un travailleur qui passait sur la berge. La gendarmerie de Figeac s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vétérans des armées de terre et de mer. — La 183^e section des vétérans de Gourdon se prépare à célébrer le 21 du courant l'anniversaire de la remise de son drapeau et à fêter le 20^e million encaissé par la Société.

Un réunion aura lieu incessamment à la mairie de Gourdon pour recevoir les souscriptions au banquet.

Voici le programme de cette fête :

A 9 heures du matin réunion générale à la mairie.

Tous les membres de la section devront être munis de leur insigne. Les officiers et sous-officiers de la réserve et de la territoriale pourront être revêtus de leur uniforme. Les vétérans et sociétaires titulaires de la légion d'honneur, médaille militaire, coloniale, etc. sont priés de les arborer à côté des insignes de la société.

Le cortège partira de la place de l'hôtel-de-ville et se rendra à la gare pour y recevoir les invités qui arriveront par le train de 10 h. 38 du matin. Il reviendra en ville drapeau et musique en tête par l'itinéraire suivant : Avenue Gambetta, Allées de la République, Avenue Cavaignac, place de l'Hôpital où les sociétaires seront photographiés en groupe.

De là le cortège se rendra à la salle du banquet par l'avenue Cavaignac, les Boulevards de la Sous-Préfecture, Gaillot de Genouillac, Antoine Maniol, Allées de l'ancien couvent des Clarisses.

Le repas sera servi dans le réfectoire de l'ancien couvent des Clarisses.

Les sociétaires qui ne se sont pas encore fait inscrire pour le banquet, sont priés de s'adresser à M. le lieutenant Dulot, trésorier de la société. La liste sera close jeudi 18 courant.

Mutualité scolaire. — L'assemblée générale des membres de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Gourdon aura lieu dimanche prochain, 21 mai, à dix heures du matin, à l'école publique des garçons de Gourdon, sous la présidence de M. Bourdeix, sous-préfet.

Accident mortel. — Samedi dernier, le nommé Peytavit Jean, âgé de 52 ans, manoeuvre au chemin de fer, demeurant à Gourdon, rue Notre-Dame, qui travaillait à un chantier près du moulin de Réveille, a été tamponné par la machine d'un train dont il n'a pu se garer à temps et a eu quatre côtes enfoncées.

Le malheureux Peytavit, qui était originaire du Vigan, a succombé jeudi matin aux graves blessures qu'il avait reçues. Il était veuf depuis un mois à peine et ne laisse pas d'enfants.

Martel

Société de secours mutuels. — Election du bureau. — Dimanche 14 courant on a procédé au renouvellement du bureau de la Société de secours mutuels de Saint-Maur.

A ce sujet, nous serions très aises de savoir pourquoi des bulletins imprimés ont été distribués alors que les membres restant du bureau avaient décidé, d'un commun accord, qu'une liste de candidats serait affichée dans la salle de vote et que chaque membre ferait son bulletin à son gré.

En second lieu nous demanderons pourquoi tous les candidats républicains qui figuraient sur la liste affichée, ont été systématiquement écartés de la liste

imprimée. On les redoute donc beaucoup ces pauvres républicains ?

Il y a gros à parier que cette manoeuvre jésuitique a été dirigée contre un seul homme.

Quel est le coupable dans cette déloyale opération ? Tout Martel le connaît et lui a déjà et souvent appliqué le seul qualificatif qui lui convienne.

Un groupe de Sociétaires écarqués.

Gignac

Incendie. — Dimanche, vers 10 heures du soir, un incendie a consumé une maison et un grange appartenant à M. Guillaume, maître d'hôtel à la gare de Gignac.

Depuis deux ans, cette maison n'était pas habitée et tout porte à croire qu'une main criminelle a allumé volontairement le feu. Depuis peu de temps, et dans la même commune, trois maisons ont été ainsi détruites de la même manière et à la même heure.

Les pertes subies par M. Guillaume sont couvertes par une assurance jusqu'à concurrence de 2,800 francs.

NOS MALADIES

LA FAIBLESSE NERVEUSE

CHEZ L'HOMME ET CHEZ LA FEMME

Impuissance.-Neurasthénie.-Stérilité Ataxie. — Troubles cérébraux.

MALADIES DE L'ESTOMAC

Il n'est pas de plus triste état que celui du neurasthénique. Quoique jeune encore, il est débile, sans énergie, mélancolique ; la vie lui est à charge. Il mange généralement avec appétit, et pourtant la digestion ne s'effectue pas ; il maigrit et s'affaiblit de plus en plus ; courbaturé au réveil, il ressent des douleurs derrière la tête, est atteint de vertiges, de palpitations ; souffre de son impuissance et des angoisses qui l'assaillent.

A tous ces maux, viennent s'ajouter, chez la femme, les lourdeurs du bas-ventre, les maux de reins, et, avec la stérilité, la terrible menace du cancer ou des tumeurs !

Chez tous ces sujets, les organes ne fonctionnent pas, et, cependant, ni l'estomac, ni le rein, ni l'intestin, ni le foie ne semblent atteints.

Toutes les drogues ont été essayées, tous les systèmes ont échoué...

Seule, la méthode dermatopurificatrice restitue rapidement l'énergie vitale en répandant dans l'organisme le fluide bienfaisant de ses appareils, en même temps que les substances végétales stimulent les organes débilités, et c'est là tout le secret du triomphe du Dermatopurifiant, qui a obtenu des milliers de guérisons exposées au Temple de la Santé, visible tous les jours.

La méthode, facile à suivre, très peu coûteuse, est expliquée clairement au Journal de Médecine française, et il suffit d'écrire à M. le directeur de l'Académie Dermatopurificatrice, 19, rue de la Pépinière, à Paris, pour recevoir aussitôt un exemplaire de ce journal, qui est adressé gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande.

Bibliographie

Mon Dimanche s'ouvre cette semaine, sur le récit d'une exécution ! Mais rassurons-nous, ce n'est pas d'une de ces horribles tragédies judiciaires dont M. Deblier et le condamné jurent seuls le dernier acte ! L'exécuté dont Mon Dimanche conte le procès et les derniers moments à ses lecteurs est... un éléphant qui n'avait pas volé la peine capitale. Après

L'exécution d'un éléphant, on lira la plus amusante et la plus spirituelle des fantaisies de TRISTAN BERNARD : Une soirée perdue

Qui a jamais vu facture plus originale que celle du

Redoreur de soleils et nettoyeur de lunes

que Mon Dimanche offre à la curiosité de ses lecteurs ?

Et qui ne sera heureux de lire — dans le même numéro — le portrait-charge et la biographie du célèbre chansonnier MARCEL LEGRY, qu'accompagne une délicieuse chanson de ce maître :

Sans rien dire avec paroles et musique. Une amusante page de dessins en couleurs

Tel est pris qui croyait prendre ; une saisissante nouvelle inédite ;

Le lac des morts ; un délicieux monologue-express de JULES JOUY ;

La guigüe un très curieux article ;

Les aveux sous le Chloroforme ; la piquante rubrique, si goûtée des lecteurs de Mon Dimanche et que l'on ne rencontre dans aucune autre revue ;

Ce que l'on dit des rois et des reines ; un très utile article sur

Ce qu'il faut savoir de la loi militaire de deux ans ; la suite de l'épouvantant roman :

Perdue, d'HENRY GRÉVILLE (avec un court résumé des premiers chapitres qui permet de suivre immédiatement l'action).

Plus de cinquante articles illustrés, une grande page pleine de jeux, de belles images et de contes pour les enfants ; Un concours avec 60 prix superbes, tel est le numéro de Mon Dimanche qui paraît aujourd'hui sur vingt pages, au prix modique de dix centimes !

Mon Dimanche est mis en vente partout le vendredi.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

LES ANNALES

POLITIKES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 14 MAI 1905

Texte : Notes de la Semaine : Le Bon Forcat, Georges d'Esparbès. — Cervantès : Sa Vie, E. Oudard Rod ; Son Caractère, L. de Fourcaud ; Au Pays de Don Quichotte, René Bazin ; Quelques Opinions. — Echos de Paris, Sargines. — Poesies, Auguste Dorchain ; Jules Truffier. — Le Livre du Jour : La Troisième Jeunesse de M^{lle} Prune Pierre Loti. — Musique, Albert Dayrolles. — Pages Oubliées : La Mort de Cervantès, Prosper Mérimée ; Don Quichotte et Sancho Pança, Jules Janin ; Hamlet et Don Quichotte, Jean Tourgenoff ; Les Fils de Don Quichotte, E. Caro ; L'Age d'Or, Miguel Cervantès. — Revue des Livres : La « Troisième Jeunesse de M^{lle} Prune », par Pierre Loti ; « Propos Littéraires », d'Emile Faguet, Adolphe Brisson. — L'Art de la Prose, Gustave Lanson. — Mouvement Scientifique, Henri de Parille ; Max Durand ; Comte Recept. — Mal d'Autrui n'est que Songe, roman, Paul Bourget.

Supplément « La Femme » Causeur sur la Coupe ; Manteau pour Enfant, Mme Laurent Bourget ; Grand Concours de Travaux de Dames ; Abat-Jour « Petite Mariée », M^{lle} Roger Roux. — Aidons-nous les Uns les Autres : Une Ligue antialcoolique, M. Genclon. — Propos du Docteur : Rubellé, Docteur Jo. — Nos Enfants : Epitaphes à Bébé, Auguste Molweiss. — Fantaisies : Quelques Approches sur le Roman de Paul Bourget. — Recettes de la Ménagère et de Cuisine.

Gravures : Les Canots Automotrices ; La Course Alger-Toulon, cinq photographies. — Cervantès et Don Quichotte ; Treize compositions, tableaux, estampes, portraits, etc., de R. Smirk ; Tony Jannot ; Gustave Doré ; Coppet ; Wattean ; Pigat ; G. Kent ; A. Cooper ; Decamps ; Henri Pille.

Musique : La « Cabrera », Livret d'Henri Cain ; musique de Gabriel Dupont.

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2511 du 13 Mai 1905

Russie : les Troubles de Varsovie ; la journée sanglante. — La Coupe de la Méditerranée ; bataille de fleurs nautique à Alger. Les canots automobiles au mouillage. Le départ. Les fêtes et le banquet de Toulon. — Lorraine : le monument Gravelotte. — Italie : Inauguration à Rome du monument de Victor Hugo. La tribune Royale. M. Barrère prononçant son discours. — Algérie : Le Congrès des Orientalistes, à Alger. — Fêtes en l'honneur des Congressistes. Aux courses : Charge finale des Spahis sur les Tribunes. Le ministre à l'inauguration du groupe scolaire de la rue Dupuch. La nouvelle Médéra et le nouveau marché converti inaugurés le 6 mai à Tlemcen — Maroc : Le voyage de l'amission Allemande à Fez. La caravane. Le passage d'un pont. La chaise de Mme Rattebach.

— Guerre Russo-Japonaise : Carte de la guerre ; l'armée de Mandchouria le 4 mai 1905. Making, point de concentration de la flotte japonaise aux Pescadores. La baie de Ben-Khoi. — Silhouettes contemporaines : A'fred Roll dans son atelier. — Théâtre illustré : La Cabrera (Opéra-Comique). — Saison italienne (Théâtre Sarah-Bernhardt). Les étoiles de la troupe. L'Age d'Or (Variétés). — Histoire sans paroles : Les Confitures ou la barbe improvisée.

Roman illustré : La Princesse Loulou, par J. Lemaire, illustrations de Landini.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1068, du 13 Mai 1905.

L'Observateur du Mont-Rose (4561 mètres), par le docteur Oudart. — La population de la Chine, par P. Lecoq. — L'instinct des insectes géologiques, par A. Latour. — Le manioc et la tapoca dans l'île de la Réunion, par A. Gillon. — La balance dynamométrique du colonel Renard, par le lieutenant-colonel G. Espitalier. — L'acide formique par le docteur A. Cartaz.

— Le Carat, par Ch. Ed. Guillaume. — La Loire navigable par G. Richou. — La motocyclette légère, par G. Chalmarès. — Un appareil à enrouler les ressorts, par D. Lebois. — L'origine de la déformation des fruits et de leur coloration anormale, par Georges Bellair. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 8 mai 1905, par Ch. de Villedeuil. — Le ringage automatique des bouteilles par Max de Nansouty.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA NOUVELLE MEDERSA DE TLEMENEN Et le Marché couvert inauguré le 6 Mai Du Monde Illustré :

La « Medersa » de Tlemcen, fondée en 1850, vient d'être transférée dans un nouveau local construit sur le type des édifices mauresques du moyen-âge, par M. H. Petit, architecte du gouvernement général de l'Algérie.

La « Medersa » de Tlemcen est une école d'enseignement supérieur musulman destinée à former les fonctionnaires musulmans du culte (mans, etc.) et de la justice (adels, etc.). Elle est administrée par un directeur français et les cours sont faits par trois professeurs français et trois professeurs musulmans. En outre, un médecin français fait un cours d'hygiène aux étudiants.

Les étudiants, recrutés par voie de concours, sont divisés en quatre années et reçoivent à leur sortie un diplôme de fin d'études, délivré après examen par le directeur et les professeurs. Ce diplôme leur donne droit à une nomination dans les emplois du culte et de la justice.

Le nouveau marché couvert dont nous donnons également une vue, et qui est érigé sur l'emplacement de l'ancien quartier du Train, a été construit par M. Roux entrepreneur.

N. J.

LE CAS D'UN VIEUX CULTIVATEUR

Récit très intéressant de ses longues souffrances et de sa guérison d'un désordre du sang

Une relation très remarquable d'atroces souffrances et d'une guérison des plus extraordinaires opérées par la Tisane américaine des Shakers se trouve dans la lettre suivante, écrite le 21 octobre 1904 par M. Simon Crabit, propriétaire, à Cazidoroque (Lot-et-Garonne). M. Crabit a environ soixante ans et s'exerce d'une façon salubre en prenant part à la culture de ses champs. Il se plaît surtout à conduire lui-même sa charrue attelée de deux bœufs blancs. Dans sa lettre il s'exprime comme suit : « Au mois de novembre 1902, je m'apprêtais à aller à Bordeaux pour faire visite à un ami, lorsque je ressentis une grande douleur dans le pied et le genou gauche. Arrivé dans cette ville, les souffrances augmentèrent au point que je ne pouvais plus appuyer le pied par terre. Je dus garder le lit, criant de douleurs. Un médecin me dit que j'avais une inflammation phlegmoneuse. Il me fit une opération très douloureuse, me mettant le tibia à nu. Pendant quarante jours je restai couché. Je pus à ce moment avec beaucoup de peine me faire transporter chez moi. Pendant six mois je restai assis dans un fauteuil.

« Un jour le facteur me remit une brochure contenant plusieurs descriptions de cas très graves guéris par la Tisane américaine des Shakers. J'en voyais en cherchant un façon et cinq jours après je ressentis un mieux incomparable, la plaie était plus belle, je dormais paisiblement, chose que je n'avais pu faire depuis longtemps ; cet excellent remède fit disparaître aussi les maux d'estomac et de tête dont je souffrais.

« Au deuxième façon je reprenais mon travail ; ma jambe était complètement guérie. Depuis je n'ai jamais plus eu le moindre mal et travaille comme si je n'avais que quarante ans.

« L'Onguent des Shakers m'a été aussi fort utile pour nettoyer la plaie et activer la guérison »

Demandez à M. Panyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Bulletin Financier

La liquidation du quinze s'est effectuée dans les meilleures conditions ; l'argent toujours très abondant a facilité les reports qui se sont traités sur les principales valeurs sur le pied de 1 fr. 50 à 2/0.

Pendant le marché reste encore plutôt hésitant et la spéculation ne s'engage que très timidement.

Notre 3/0/0 a passé de 99,15 à 99,20 ; l'amortissable cote 98,72.

Le comptoir national d'Escompte cote 652 ; le Crédit Foncier 722 ; le Crédit Lyonnais, 1108.

Nos chemins n'ont guère varié ; le Lyon clôture à 1360 ; le Midi à 1772 et l'Orléans à 1468.

Le Suédois se traite à 4405 ; le Rio baisse à 1504.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure cote 91,12 ; l'Italien, 10640 ; le Portugais, 68,10.

Le Russe consolidé s'inscrit à 87,35 et le 3/0/0 1891 à 73,70.

Le Turc finit à 87,35 ; la Banque Ottomane, 603.

En Banque, la New-Kaffirs est très ferme à 4250.

Vente moins difficile sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux, calme sur les moutons, facile sur les porcs.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Espèces	Amonts	Veutis	Prix extrêmes
			viandes et poids vif
Bœufs...	2,300	2,458	48 à 86 » 37 à 55
Vaches...	1,156	1,082	45 à 83 » 35 à 53
Taureaux...	289	269	37 à 66 » 29 à 45
Veaux...	1,728	1,366	75 à 110 » 40 à 58
Moutons...	16,633	15,205	85 à 125 » 47 à 65
Porcs...	4,357	4,357	66 à 76 » 42 à 62

3/0/0	1 ^{er} avr. 1905	tme	99 20
3/0/0 amor. Der. an. 1953	cpt	98 75	
3/0/0 Jouis. 16 avr. 1905	tme	98 75	
Banque de France	...cpt	3800	
Action nom. Jouis. 28 déc. tme		1345	
Banque de Paris et Pays-B.	...cpt	1345	
500 fr. t. p. Jouis. jan. ... tme		1341	
Crédit Foncier	...cpt	720	
500 fr. t. p. Jouis. jan. ... tme		722	
Crédit Lyonnais	...cpt	1115	
500 fr. t. p. Jouis. 25 mars tme		1108	
Société générale. Jouis. avr. cpt		641	
Est	...cpt	950	
500 fr. t. p. Jouis. mai. tme		950	
Paris-Lyon-Méditerranée	...cpt	1355	
500 fr. t. p. Jouis. mai ... tme		1360	
Midi	...cpt	1217	
500 fr. t. p. Jouis. jan. ... tme		1217	
Nord	...cpt	1790	
400 fr. t. p. Jouis. jan. ... tme		1792	
Orléans	...cpt	1465 50	
500 fr. t. p. Jouis. avr. ... tme		1468	
Ouest	...cpt	805	
500 fr. t. p. Jouis. avr. ... tme		805	
Métropolit. 250 f. t. p. Jouis. tme		608	
Suez act. 500 f. t. p. Jouis. tme		4405	
sic civile	...jan. cpt	3180	
Proc. Thomson-Houston. j. tme		840	
Espagne extér. 4/0/0 avr. tme		91 12	
Russe 4/0/0 1891 ... mars cpt		89 50	
3/0/0 1896 ... mai cpt		71 25	
Rio-Tinto ... Jouis. mai. tme		1504	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements, la Compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus au 1^{er} octobre) aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toutes stations du réseau pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé : Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 2.

Pour chaque personne en plus, à par-

tir de la quatrième, réduction de 50/0 sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris ; elle peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 20/0 du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut, en aucun cas, dépasser le 15 novembre à minuit (Nuit du 15 au 16 Novembre).

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-

Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Île-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Le Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénédicte, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Lococty), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

FÊTE DE L'ASCENSION

1^{er} JUIN 1905

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion de la fête de l'Ascension, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mardi 30 mai au lundi 5 juin inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mardi 6 juin.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 juin.



9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSÉ DE PRIX

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX Plages de la Bretagne Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur le dit itinéraire

raire à toute station du dit réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

DOUCÈDE

Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, n° 59, CAHORS

CAHORS

Imprimeur des Bains-Les

PARIS

HAUTE NOUVEAUTE

ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTE

ANGLAIS

1801

1804

ET DE L'INDUSTRIE

1801

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

1801

1804

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de Franco

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 130

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

IX

Les deux sœurs

— Belle comme vous l'êtes, c'est impossible, fit Mimi ; il y a bien quelque prince charmant qui vous aime.

— Il y en a un, dit mélancoliquement Hélène, mais je crains bien qu'il m'ait oubliée...

— Oh ! chère sœur... il reviendra.

— Je l'espère... à moins qu'il ait rencontré sur son chemin une fée plus belle ou plus savante que moi.

— Nous nous liguerons toutes deux contre lui.

— Nous sommes sûres de vaincre alors. Mais, écoutez-moi bien, je vais vous conter cette histoire comme si je l'avais lue dans un livre.

— Oh ! j'écoute bien.

— Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Je vous ennuie peut-être, monsieur le comte.

— Non pas, Hélène, votre récit est au contraire fort intéressant.

— Donc, il existait dans ce temps-là une belle jeune fille, grande, brune, noble et riche, c'est de rigueur.

— Était-ce une princesse ?

— Pas tout à fait, on l'appelait la marquise. Elle était encore bien jeune lorsqu'on lui présenta un jeune homme, encore un enfant, beau riche et noble.

— Naturellement, c'était le prince charmant.

— Allons pour le prince charmant, reprit Hélène en jetant un regard sur Gontran, qui était décidément très mal à l'aise. Le père du prince et celui de la marquise se fiancèrent, et le prince, comme cadeau de fiançailles, donna à la belle jeune fille son portrait.

— Son portrait ? fit Mimi avec un accent d'inquiétude.

— Et malgré elle ses yeux se portèrent vers ceux de Gontran.